

Introduction

D'une histoire de l'hôtellerie à celle de l'hospitalité ?

Patrick HARISMENDY

Comme l'avait montré il y a près de trente ans Michel Chadeffaud¹, la viabilité d'un espace touristique dépend de trois conditions : la mise en intrigue d'un potentiel mythologique révélant le génie des lieux ; l'intervention de producteurs organisant l'espace inventé pour en extraire la valeur ajoutée ; l'appropriation culturelle des clients confirmant les logiques d'investissement à travers des usages de consommation. Depuis la première rencontre internationale de 2010 tenue au campus Mazier (université Rennes 2), à Saint-Brieuc, la réflexion collective sur les conditions de production des espaces touristiques tente de relier ces trois plans. On ne saurait séparer, en effet, l'envie des ailleurs d'une fabrique du désir de voyage puis – à travers le récit, la figuration ou l'expérience –, la conquête matérielle d'un réel dont la qualité d'authenticité importe au fond assez peu dès lors que les sens sont satisfaits. Que le touriste puisse en avoir pour son argent est une chose. Mais à mesure que les travaux se sont développés, il est apparu que la réfraction des discours de découverte sur l'identité des voyageurs² n'était pas nécessairement le bon angle d'attaque. Aborder les cycles de développement touristique en suivant des dialectiques entre rusticité et inaccessibilité initiales, standardisation et banalisation terminales – ponctués d'épisodes de latences ou de recharges – était finalement assez convenu. C'est donc des espaces, des acteurs et des services qu'il faut partir. À cet égard, la question hôtelière est tout à fait intéressante.

Fig. 2.
« Un vieil hôtel de
relai à Lauvignon
(sic) », Quimperlé
(Finistère).
Une vision
volontairement
dégradée
de l'ancien
régime hôtelier,
folklorique et
féminin, (coll.
P. Harismendy).

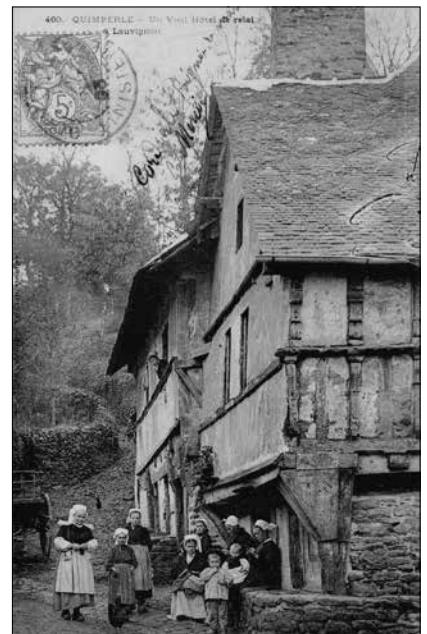


Fig. 3.
« Le port et le lac
vus de l'hôtel des
Bains », Thonon-
les-Bains (Haute-
Savoie), (coll.
P. Harismendy).



De fait, si divers hôtels entretiennent leur légendaire par le discours³ et le livre⁴ (*fig. 1, cahier couleur*), si d'autres ne vivent que pour la « saison », beaucoup n'ont pas eu de vocation touristique prédéfinie car ils assumaient des fonctions traditionnelles d'accueil⁵. Aujourd'hui, cependant, la plupart des établissements sont déclarés éligibles aux tourisme de découverte et d'affaire. S'il y a un siècle, on pouvait lire, dans une publication de référence : « Nous n'entreprendrons pas de faire, ici, l'histoire de l'auberge ; et d'ailleurs l'auberge a-t-elle vraiment une histoire⁶ ? », à elle seule, la littérature des voyages dément l'assertion à travers anecdotes⁷ et florilèges de préjugés⁸ (*fig. 2*). Pourtant,

Fig. 4.
Hôtel Normandy,
Granville
(Manche). Le
panorama comme
argumentaire
commercial, (coll.
P. Harismendy).





Fig. 5.
Être reconnu. La
visite du syndicat
d'initiative de
Saint-Brieuc à
l'hôtel de la Plage
à Erquy (Côtes-
d'Armor), (coll.
F. Thomas).

l'environnement hôtelier nourrit toujours peu de travaux. Quatre limites analytiques peuvent expliquer ce phénomène. Mais peut-être s'agit-il de la résultante ultime d'un défaut heuristique à une « histoire de l'hôtellerie » trop étroite.

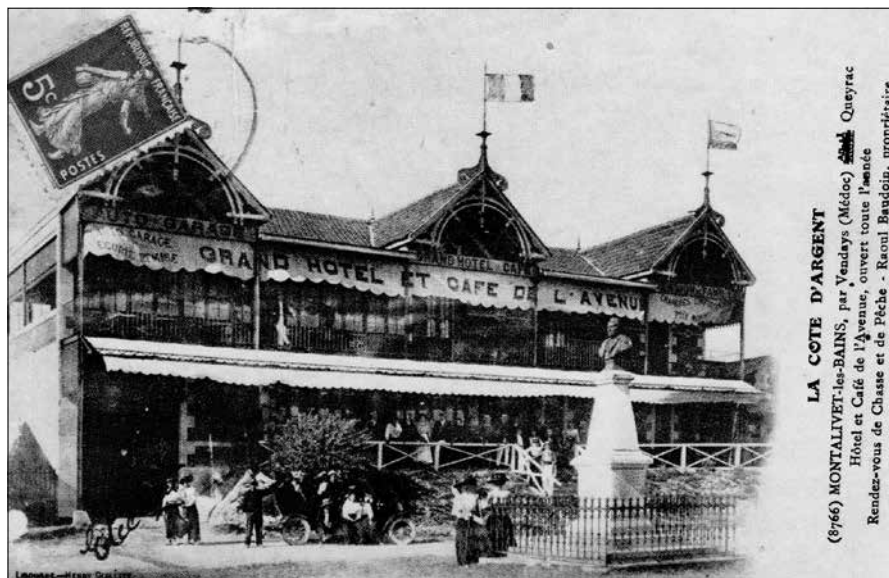
LIMITES D'INTÉRÊT

■ L'attrait pour l'industrie de l'accueil en histoire contemporaine est récent⁹. En dépit de revues scientifiques spécialisées¹⁰, de l'ancienneté de grands groupes hôteliers tout comme d'établissements réputés de formation comme l'École hôtelière de Lausanne (ouverte en 1893), la Cornell University's School of Hotel Administration (fondée en 1922) – qui publie une revue trimestrielle depuis 1960¹¹ – ou, pour la France, les écoles de Thonon (1912) et Strasbourg¹² (1921), les travaux ont longtemps manqué (*fig. 3 et 4*). On en décèle les raisons. Sous l'angle institutionnel, en France, l'affirmation du tourisme comme « grande cause nationale » ne fait pas oublier, dans une large indifférence politique, l'absence de ministère autonome pour la première source de richesse hexagonale (devant l'automobile et l'agriculture)¹³. Par le passé, pourtant, la naissance du Crédit national hôtelier à long terme¹⁴ (1923) avait marqué une impulsion, mais son évolution en Crédit hôtelier, commercial et industriel (1938, conforté en 1947), puis sa mutation en Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (1980) montre une certaine dissolution des spécificités de ce secteur d'activité. À l'exception notable de la Suisse et de l'Espagne pour lesquelles le tourisme hôtelier représente de longue date un segment économique stratégique et donc observé, encouragé¹⁵ et soutenu par des

Fig. 6.
Grand hôtel,
Superbagnères
(Haute-Garonne).
Ce palace ouvert
en 1922 par la
Compagnie des
chemins de fer
du Midi, puis
entré dans une
longue agonie, est
repris avec l'aide
des collectivités
par les Villages
clubs du Soleil
qui exploitent ses
140 chambres
à deux étoiles
depuis 2007,
sur deux saisons.
Preuve que la
localisation ne fait
pas tout, (coll.
P. Harismendy).



Fig. 7.
« Rendez-vous
de chasse et
de pêche »
à Vendays-
Montalivet
(Gironde),
Grand hôtel et
café de l'Avenue
(fondé par
Raoul Baudoin
en 1908), (coll.
P. Harismendy).



dispositifs fiscaux ou bancaires incitatifs¹⁶, auxquels répondent maintenant des programmes de recherche en histoire (pour le cas helvétique), la plupart des pays occidentaux s'y intéressent peu, se contentant de leur rente de situation¹⁷.

La déconsidération à l'égard des activités de service aux personnes se double, quant à elle, d'une relative méconnaissance de l'enseignement professionnel¹⁸ – alors que la France compte trois cent cinquante écoles et cursus hôteliers qui en font le leader mondial¹⁹ – et de suspicions idéologiques à l'égard des organismes corporatistes, associant hôteliers, restaurateurs et cafetiers²⁰ (fig. 5). Pourtant, ces activités ont du poids, bien qu'elles soient fragiles. À l'échelle nationale, de 1995 à 2014, le nombre d'hôtels classés est passé de 20 147 à 12 224. Cette perte de 40 % représente seulement 16 % de chambres en moins car les hôtels non classés (souvent en attente d'être vendus ou de cesser leur activité) passent alors de 2 469 à 4 916²¹. À côté de cela se sont développées des formes hôtelières alternatives (les gîtes, notamment en milieu rural ou urbain). Avec 83 % d'hôtels indépendants et un accroissement de l'hôtellerie urbaine (40 %) au détriment des structures rurales et montagnardes (41 %) ou littorales (19 %), la concentration se poursuit, même si l'hôtellerie de chaîne se développe assez peu en France²² (fig. 6). Tel n'est pas le cas aux États-Unis et en Grande-Bretagne où les enseignes prennent respectivement l'ascendant au milieu des années 1980 et 1990 en pesant aujourd'hui pour plus de 70 % du marché, avec des potentiels différents : de 1910 à 1970, la croissance anglaise est faible (environ 300 000 chambres au total) pour doubler jusque 2010 ; aux États-Unis l'offre triple durant la même période puis triple presque de nouveau²³ (en un siècle, le nombre de chambres a décuplé d'environ 500 000 à plus de 5 millions).

Selon cette fois la liste des « hôtels en Bretagne » gérée par le Comité régional du tourisme, la Bretagne touristique²⁴ comprendrait, en janvier

2015, 770 hôtels parmi lesquels seulement 4 auraient cinq étoiles (catégorie « palaces ») et 68 quatre étoiles. L'Insee recense, pour sa part, 1 150 établissements « indépendants, classés ou non » dans les cinq départements²⁵ (juillet 2014), soit presque exactement le double des indications fournies – hors dénombrement des auberges – par deux guides en 1906-1908. Les 1 141 adresses évaluées sur *Tripadvisor* démontrent à l'envi que l'hôtel est présent dans l'espace public et nécessite, de l'avis des gérants eux-mêmes, des adaptations ou des réactions presque immédiates dans un marché ouvert. En 1965 déjà, Pierre Defert s'inquiétait d'une répartition inégale parmi les 298 établissements (classés ou non) du nord du Finistère et d'un risque d'effondrement de la branche qui comprenait beaucoup de gérants âgés²⁶.

Ces divers facteurs, notamment la prédominance du modèle familial, se combinent et expliquent le faible intérêt de la profession, en dehors des grands groupes hôteliers et de la Riviera azurée et basque ou des grandes stations thermales et de la Manche, pour sa propre histoire. Or, ce passé et son environnement constituent un objet d'études conforme aux logiques de destinations qui émergent depuis peu. En outre, la finesse des chiffres actuels tranche avec les incertitudes statistiques passées – mais de manière discontinue. Si, en effet, la démographie hôtelière est bien documentée pour la période moderne, elle souffre d'un déficit chronique aux XIX^e et début XX^e siècles, en particulier pour la généalogie foncière de la petite hôtellerie²⁷ (fig. 7 et 8). En témoignent l'absence de travaux sur la naissance, puis la quasi-disparition des pensions ou hôtels de famille accomplies à peu de choses près sous une III^e République des employés supérieurs et des fonctionnaires intermédiaires ayant souvent expérimenté dans leur jeunesse étudiante la pension urbaine²⁸. Même marginaux, les « couvents-hôtels » congréganistes et balnéaires interrogent sur les frontières entre hospitalité et accueil « des dames seules ».

LIMITES DE MOTS

■ Aussi surprenant cela soit-il, il n'existe pas de définition légale de l'hôtel en France²⁹ – pas davantage du reste aux États-Unis où la jurisprudence inclut après la dimension foncièrement publique du lieu, des éléments relatifs aux mobilier, services³⁰, décoration³¹. Longtemps a prévalu un simple corpus juridique remis périodiquement à jour avec comme base, au XX^e siècle, outre quelques articles du Code civil, la loi n° 334 du 4 avril 1942 relative au classement et aux prix des



Fig. 8. « À la descente des Pêcheurs », Les Ponts-Neufs (Côtes-d'Armor). Cet établissement et celui représenté fig. 7 illustrent une fonction aujourd'hui bien révolue, (coll. F. Thomas).

Fig. 9.
Hôtel de France,
Saint-Brieuc
(Côtes-d'Armor),
aujourd'hui
transformé en
bureaux et locaux
commerciaux.
La façade initiale
a été conservée,
à l'exception
de l'aile droite
(hôtel de la
Croix blanche)
devenue l'annexe
d'un autre
établissement,
(coll. F. Thomas).



hôtels et restaurants³². Un « code » (pratique et de jurisprudence) de la fin du XIX^e siècle donne l'idée générale : « La profession d'hôtelier consiste à recevoir, loger et nourrir les voyageurs, moyennant une rétribution en argent » – l'idée commune étant « celle d'un établissement où l'on trouve, en payant, l'hospitalité³³ ». La loi du 22 juillet 2009 « de développement et de modernisation des services touristiques » attribue, quant à elle, la qualité d'hôtel de tourisme à un établissement inspecté par un organisme agréé et classé, pour cinq ans, de une à cinq étoiles. Jusqu'à la circulaire du 3 octobre 2013, un seuil minimal de cinq chambres était requis. Cependant, la loi reconnaît des fonctions d'hébergement payant aux résidences de tourisme, meublés de tourisme et chambres d'hôtes. Elle fait aussi mention « des villages résidentiels de tourisme, des villages de vacances, des terrains de camping et caravanage, des parcs résidentiels de loisirs³⁴ », même si c'est au titre du chap. v, art. 7, relatif à l'Agence de développement touristique de la France. On remarquera qu'en dépit de classements avec étoiles, l'hôtellerie de plein air est ici réduite au statut de « terrain de camping » sans fonctions hôtelières. La direction générale des Entreprises (ministère de l'Économie) reconnaît pour sa part qu'un « hôtel de tourisme est un établissement commercial d'hébergement offrant des chambres ou des appartements meublés à une clientèle qui effectue un séjour à la journée, à la semaine ou au mois mais qui, sauf exception, n'y élit pas domicile³⁵ » (*fig. 9 et 10*). L'Insee admet en outre l'existence d'hôtels non homologués pouvant accueillir des résidents pour de longues périodes et précise, à l'inverse, que l'hôtel de tourisme sert une « clientèle de passage ».

Si l'idée de service marchand, temporaire, matérialisé dans la jouissance d'une chambre au sein d'un édifice pérenne se précise, le *Dictionnaire* de l'Académie française (1980) est laconique et ambigu : « Établissement qui loue des chambres ou des appartements meublés, et où l'on peut prendre ses repas. » En marge des



Fig. 10.
Hôtel de France,
Saint-Brieuc
(Côtes-d'Armor).
Le hall moderne
mais spartiate
d'une caserne
hôtelière, (coll.
F. Thomas).

définitions normatives, Wikipédia retient ce sens de structure « offrant un service d'hébergement touristique payant en chambre d'hôtel ou suite, généralement pour de courtes périodes ». Mais la suite de la notice invalide pour partie cette approche étroite. S'entremêlent, en effet, près de vingt déclinaisons (surtout anglo-saxonnes) dont certaines, « insolites » et temporaires, comme l'hôtel de glace ou de neige, posent problème. Et l'on voit mal – piètre traduction depuis l'anglais – le *distinguo* entre hôtel et auberge, celle-ci étant « un type d'hébergement touristique qui offre aux voyageurs et touristes un logement temporaire de type "chambre d'hôtel" contre paiement ». En Belgique, l'arrêté du 26 août 1935 introduit, après de longs débats dans la profession, une protection du nom d'hôtel se traduisant par des équipements sanitaires, la propreté du linge, des chambres et du personnel, un service de restauration et, pour ceux qui le pouvaient, une modernité des réseaux (eau, chauffage, électricité, téléphone). Un écusson (et non un classement) justifiait cet état³⁶. Au Canada, en revanche, la *Loi sur la taxe d'accise*, § 123 (1) définissait « hôtel », « motel », « auberge », « maison de pension », « résidence » et « tout local analogue » comme des formes d'hébergement provisoire, temporaire, ne pouvant excéder 60 jours contrairement aux fonctions d'un « immeuble d'habitation » ou d'une « habitation » (1^{er} janvier 1991) [fig. 11].

Observons que dans toutes ces définitions, il est rarement question du personnel. À rebours, dans la *Grande Encyclopédie*, l'hôtel de voyageurs n'a pas d'article, mais se définit par l'hôtelier « dont la profession est de tenir une maison où l'on trouve à manger et à coucher, moyennant rétribution ». Dans ce cadre, le professionnel a des devoirs fiscaux ainsi que des responsabilités civiles et pénales relatives aux biens, à la sécurité mais aussi de signalement de clients suspects aux autorités, avec faculté discrétionnaire de refuser l'accueil des voyageurs. La notice ajoutait : « Sont assimilées aux hôteliers proprement dits, les personnes qui



Fig. 11.
La difficile
généalogie
foncière pour les
établissements en
gérance : hôtel du
Mouton blanc,
dit aussi « hôtel
Clisson » ou
« Garlandat »,
Saint-Quay-
Portrieux (Côtes-
d'Armor), (coll.
F. Thomas).

LIMITES DE FONCTIONS

■ La résistance analytique de l'objet tient aussi à son caractère pluriel au sein de l'univers extensif des mobilités – dont le tourisme semble parfois n'être devenu qu'une des composantes⁴⁰. La conjonction d'une polyvalence fonctionnelle et d'une complexification structurelle du marché hôtelier à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles explique pour partie la difficulté à appréhender le phénomène. En effet, l'entremêlement et la coexistence durables de tenanciers, logeurs, cabaretiers, aubergistes et hôteliers – souvent en double ou triple activité les uns et les autres – induisent une forte densité d'établissements de natures très variées pouvant en eux-mêmes comporter des strates, notamment en ville⁴¹ (*fig. 12*). Les contraintes commerciales, migratoires⁴², comme celles du voyage, rendent longtemps poreuses ces limites⁴³. Cependant, le relèvement des seuils de tolérance conjugué à une multiplication des services marchands entraîne une dégradation, perçue dans les récits au XVIII^e siècle, des conditions d'accueil et de l'hospitalité gratuite⁴⁴. Tout ceci, modifiant paysages et pratiques, annonce les profondes mutations engagées au XIX^e siècle avec l'émergence d'hôtels spécifiquement construits dans de nouveaux quartiers et ouverts à temps compté. Dans la masse initialement profuse destinée à l'hébergement, les auberges avec enseignes, à porte-cochère ou privilégiées, possédant des écuries et des cours, exerçant donc une forte emprise au sol, représentent graduellement moins de 10 % du total en milieu urbain⁴⁵. Si les

louent habituellement des chambres garnies aux voyageurs. » En dehors d'une courte période entre la loi du 9 frimaire an IV pour laquelle l'aubergiste est « celui qui se borne à vendre du vin à pot et à pinte », l'arrêt de la Cour de cassation du 3 nivôse an VII soumet celui-ci au droit de patente, tout comme les maîtres d'hôtel. Seuls ceux-ci étaient contraints, sous l'Ancien Régime, de tenir registre à Paris, mais au XIX^e siècle on s'interroge sur les « différences réelles qui peuvent exister » au sein de la même « classe des hôteliers et des aubergistes³⁷ ». Et le fait est que l'*Encyclopédie* définissait l'hôtel comme « un lieu où les hommes sont nourris & couchés, & trouvent des écuries pour leurs montures & leur suite », ajoutant que les voyageurs seuls (et non les habitants) peuvent y être reçus « avec affabilité³⁸ » et « à juste prix³⁹ ». Équipements, dimensions, règlements de police et qualités d'accueil au service du passage font donc une définition d'usages plus importante que les mots.

connexions fonctionnelles se lisent entre routes et relais, marchés et auberges, descente des voyageurs et hôtels, puis gares et hôtels terminus⁴⁶, les occupations spatiales évoluent selon que l'on se trouve en milieu rural, à un carrefour, le long d'une route, dans un bourg, etc., alors qu'une cité doit à la fois gérer des flux en périphérie et desservir des activités de cœur de ville⁴⁷ (*fig. 13*). La question de l'emplacement, déterminant la situation commerciale d'un établissement, est donc aussi centrale qu'inconstante⁴⁸.

À la fin du XIX^e siècle et s'attristant d'un monde qui s'en va, la longue notice de la *Grande Encyclopédie* consacrée à l'« Auberge » affirme que celle-ci est menue, périphérique, archaïque d'enseigne, ne s'anime plus qu'aux jours de marché d'une sociabilité lente, frustrée, bruyante, alcoolisée et paysanne, ressue de l'animalité des poules et du fumier – bref, fait pittoresque – avant de s'endormir à jamais. En milieu rural, elle se survit à elle-même, sauf si deux gargotes se concurrencent au point de s'annihiler comme chez Daudet⁴⁹. Ce déclin trop tôt daté⁵⁰ déclenche un stéréotype inverse : l'hôtel, lui, est vaste, urbain, bourgeois, central, moderne, vélocé, mécanisé, confortable, hygiénique, policé et proclamatoire⁵¹.

À cet égard, si l'on connaît les grandes lignes de la domonymie aubergiale⁵², en revanche, les modes de substitution aux odonymes, les différenciations tant spatiales que temporelles, l'intrusion de toponymes régionaux sont aussi tardifs et très mal connus alors qu'ils contribuent au façonnage de l'offre et des identités⁵³. À preuve, les narrations faisant « passage », « transition », « médiation », agies par un besoin « fluide et passager », de faire de ce lieu « interstitiel », voué à la rencontre, un abri et une fenêtre ouverte sur l'espace des mœurs environnantes⁵⁴, se referment nettement à la fin du XIX^e siècle sous l'emprise du confort et des intégrations. La fonction ontologique de l'expérience hôtelière s'est déplacée dans un cadre confiné de valeurs avec recommandations et étoiles. Grands hôtels urbains, hôtels de stations (thermales, alpestres, climatiques, balnéaires) et palaces s'étalent à longueur de guides et saturent l'information (*fig. 14*). En résulte, par crainte évidente de déclassement de la part des acteurs, une attention exagérée portée à l'hôtellerie de luxe. Monographique, biographique⁵⁵ ou régionale⁵⁶ – même si la rencontre de professionnels, de témoins et de chercheurs peut être fructueuse⁵⁷ – l'approche peine à sortir des clichés. Ceux-ci ont quelque fondement, par exemple en Savoie où, depuis les années 1880, les hôtels – et notamment les « forts hôtels » de plus de 100 lits – « forment l'armature essentielle de l'outillage touristique⁵⁸ ».

L'hôtel « moderne » – inspiré des modèles anglais, helvétique puis américain – s'apparente bien à un lieu-mouvement, au même titre que la gare⁵⁹, le grand magasin, l'embarcadère portuaire, la station de métro, l'aéroport, l'hypermarché constituent chacun une figure des mobilités. Il comporte de ce fait et en



Fig. 12. Hôtel Moderne, Valras-Plage (Hérault). Construit dans les années 1920 (avant le Miramar), il est toujours ouvert, car fonctionnel. Il est complété, derrière un patio, d'une résidence de séjour « le Créole », ouverte en 1984, (coll. P. Harismendy).



Fig. 13.
« Renaissance
hôtel » (café,
restaurant),
Pornichet (Loire-
Atlantique).
Établissement
modeste des
années 1920,
situé à 2 minutes
de la mer, (coll.
P. Harismendy).

marge des espaces publics, un certain nombre de nœuds, de rétrécissements ou d'évasements (le hall, l'escalier, l'ascenseur, le couloir) produisant des cinétiques différentielles⁶⁰. La rencontre entre structure architecturale et personnel fixes, d'un côté, bagages et passants cosmopolites, de l'autre, se relie par un ensemble de services et d'échanges. La traduction spatiale interne – connue pour la chambre d'hôtel⁶¹ – mérite d'analogues développements morphologiques et fonctionnels⁶². Il n'avait pas échappé à Marcel Gautier, docteur en droit et inspirateur des grands groupes⁶³, que les transferts technologiques vers l'habitat collectif ou individuel signalaient la vocation incubatrice, durable, de l'hôtel⁶⁴ (*fig. 15*).

Hybride, polymorphe, multifonctionnel, singulier ou au contraire répété en forme semblable par les chaînes, l'hôtel est donc un système à emboîtements devant concilier, dans les stratégies d'acteurs, choix d'implantations, classements, entretiens, gestion des personnels, qualité du service, moindre coût et profits. Dans un marché idéologiquement plutôt conservateur, la circulation de modèles et de types ayant

la chambre pour unité de base⁶⁵, s'opère à travers des circuits convergents d'informations (congrès, presse, voyages⁶⁶, avis de clients ou du personnel) qui entretiennent un cosmopolitisme soutenu⁶⁷. En conséquence, le principe de rénovation périodique des établissements entraîne aussi bien la destruction de franchises réussites architecturales que la préservation d'entités mineures accédant au statut d'objets patrimoniaux⁶⁸. De ce fait, l'interaction avec l'extérieur peut, voire doit se jouer à une plus grande échelle encore lorsque l'automobile, la station-service, le motel et le fast-food se combinent⁶⁹ (*fig. 16, cahier couleur*).

LIMITES D'ACTEURS

■ L'absence durable des métiers de l'accueil dans les dictionnaires des professions et volumes destinés aux familles pour préparer l'état de leurs enfants dans les années 1840-1890⁷⁰, tranche après la Première Guerre mondiale avec l'édition de guides spécialisés tournés vers la comptabilité ou l'électricité hôtelières. La professionnalisation croissante – inspirée du modèle helvétique⁷¹ – est déjà perceptible à la fin du XIX^e siècle avec l'affirmation d'une « industrie hôtelière » conquérante, capitalistique, devenant signe de ralliement des structures professionnelles et de leurs organes, d'abord à Paris, puis en province. Un embryon de technologie hôtelière se dessine, après la naissance des premières écoles profes-



Fig. 14.
Grand hôtel,
Tours (Indre-et-
Loire). Dessiné
en 1927 par
Maurice Boille
et décoré par
Pierre Chareau,
il revendique
la possibilité
de « revivre les
années 30 » (coll.
P. Harismendy).

sionnelles ou du cursus de l'École supérieure de commerce de Paris⁷², à travers des traités qui, dans les années 1920, exaltent le modernisme et la rationalisation de l'emploi – rappelant moins la littérature prescriptive d'avant-guerre⁷³ que les réflexions sur l'organisation et le commandement⁷⁴. En un mot, l'hôtellerie peut d'autant mieux offrir des emplois gratifiants aux filles et fils de bonnes familles soucieuses de leadership⁷⁵ que le gigantisme hôtelier, l'organisation en services, les fortes hiérarchies dupliquent ceux des usines. La figure de l'hôtelier-stratège et non plus pétri d'habitudes se dessine⁷⁶, même si la dépendance à la conjoncture est primordiale⁷⁷ au point de rendre parfois caducs les aménagements ou les équipements destinés à attirer la clientèle, lorsqu'advient la crise que l'on sait inhérente à cette activité⁷⁸. Pour autant, la structuration des métiers et les propres logiques de ceux-ci – étayées par des cultures croissantes qu'expriment syndicats et bulletins – ne résolvent pas la question de fond : celle d'une activité fortement encadrée⁷⁹, saisonnière, contraignante, inscrite dans des rapports de genre (en particulier pour des postes se féminisant⁸⁰), mais frappée d'extrême mobilité, inconstante, souvent transitoire dans un parcours de vie, dédaignée⁸¹ ou menacée de déclassement⁸². On ne saurait oublier la part du personnel non déclaré, étranger, parfois en situation irrégulière et donc le rôle de l'hôtellerie touristique dans les systèmes migratoires⁸³. Du reste, la presse professionnelle des propriétaires et gérants, qu'elle soit autonome à l'industrie hôtelière ou se combine avec restaurateurs et cafetiers, contribue à brouiller les lignes. Elle inscrit, en effet, ces acteurs pourtant rivaux et concurrentiels entre leurs employés (dont on dénonce le coût et des défauts ataviques) et l'État (dont l'arbitraire fiscal est supposé tout aussi récurrent⁸⁴). Mais celui-ci peut faire valoir un interventionnisme d'entreprise ou d'aménagement dans des perspectives de relance ou de soutien⁸⁵, voire de sensibilisation et de mise aux normes d'établissements obsolètes⁸⁶. Quant au poids législatif et réglementaire, sa part dans les relations de travail doit, comme pour toute forme d'entreprise,

HOTEL GICQUEL
PAIMPOL (Côtes-du-Nord)

D. Gicquel Propriétaire

le 13 Aout 1913

Monsieur

En réponse à votre lettre.

voici les conditions que vous me demandez.

1° 5 Déjeuner à table	
0 hôte 2. 50 pers.	18. 50
2° 5 dîners id à 3	15
3° 1m ch à 2 pers	3
1m ch à 2 lits	4
1m ch à 1 lit	2.
5 petits dej du matin à 0. 60 c	3.
Total	39. 50

Bon les voitures. J'ai soumis

Fig. 15. En-tête de l'hôtel Gicquel à Paimpol (Côtes-d'Armor). Une typologie de prestige (presque celle d'un hôtel particulier à tourelle et cour intérieure), associant l'identité économique d'un port morutier au pittoresque armoricain (coll. F. Thomas).

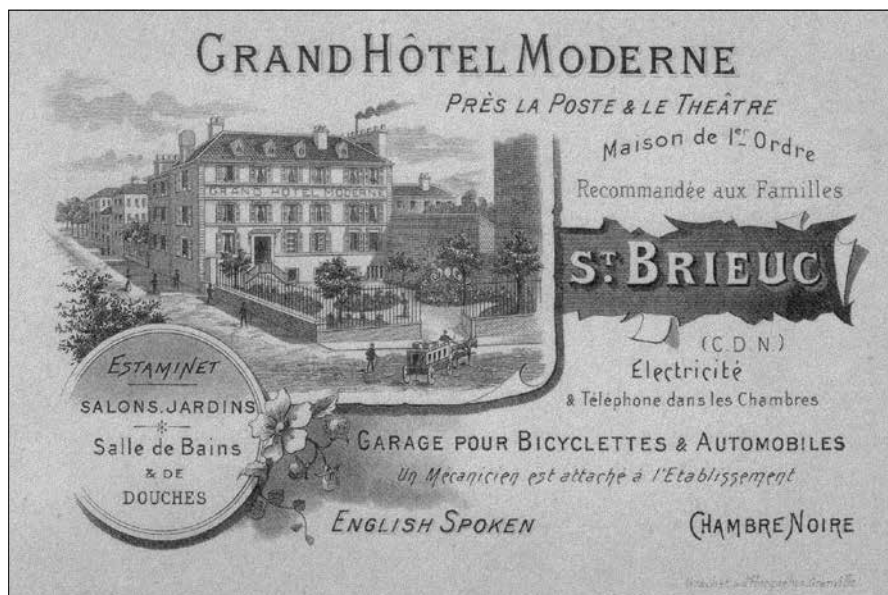


Fig. 17.
Grand hôtel moderne à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), à la Belle Époque. Au centre de la ville (idéal pour les spectacles), il accueille les familles et les amateurs du confort le plus moderne (téléphone, électricité, studio photographique) (coll. F. Thomas).

être prise en considération⁸⁷. D'ailleurs, l'effort consenti par le Centre national d'expansion du tourisme, du thermalisme et du climatisme ou le Commissariat général au tourisme en matière de promotion hôtelière et de publications a été tout à fait significatif, en particulier pour temporiser le monopole des guides⁸⁸.

Tout aussi complexe est la question des clientèles, si l'on sort une fois encore du schéma captif des élites et des pionniers pour interroger l'hôtel comme un vecteur de modernité, voire de « luxe technologique » assimilables par tous⁸⁹ (fig. 17). L'évaluation des hôtels incluant services et personnels est, certes, conditionnée pour les périodes anciennes par la littérature de voyage ou les livres d'or, intéressants en eux-mêmes, mais dont la conservation ressort à des biais sociaux limitant leur représentativité, comme celle des guides parfois⁹⁰.

En revanche, la coexistence durable avec les professions commerciales, qui irriguent le tissu hôtelier⁹¹, mérite d'être soulignée. Appelés à « voyager plus pour vendre plus⁹² », les voyageurs de commerce sont depuis le XVIII^e siècle au centre de circuits d'information leur permettant de réserver dans de bonnes maisons recommandées par la réputation, l'expérience ou des cartons publicitaires, d'y avoir confort, belle vue, bonne table, d'y revenir ou d'y laisser effets ou marchandises comme le font les commis lyonnais (fig. 18 et 19). Incidents, vols ou déconvenues semblent exceptionnels⁹³. Passant en Suisse de 19 à 45 000 entre 1895 et 1920⁹⁴, et de 90 604 (dont 2 604 femmes) à 149 457 en Grande-Bretagne de 1921 à 1951⁹⁵, les commis, voyageurs et voyageurs commissionnés ont, dès les années 1840, la capacité d'imposer par leur nombre, leurs capacités financières⁹⁶ et leurs pratiques somptuaires⁹⁷, la *commercial room* dont les « salons de correspondance » continentaux sont les émules⁹⁸.

Francis B...
HÔTEL DU JOCKEY CLUB - CORLAY
 Madame BOUILLONNEC, Propriétaire

MENU

du 20 août 1935

Cantaloup - Salades de tomates
 Assiette anglaise
 Bouchees à la Reine Financière
 Langue de boeuf. Béarnaise
 Petits pois à la Française
 Poulet de grains rôté
 Salade, mimosa
 Crème renversée au caramel
 Meringuette.
 Corbeille de fruits.

 Porto - Madère
 Vins blanc et rouge
 Barsac (-1921) - Pomerol (-1924)
 Sommard. (-1929)
 Champagne Mercier.
 Café - Fine Champagne
 Liqueurs


 Un Verre de **BÉNÉDICTINE** après le Repas

Fig. 18.
 Hôtel du Jockey
 club à Corlay
 (Côtes-d'Armor)
 en 1935 (coll.
 F. Thomas).

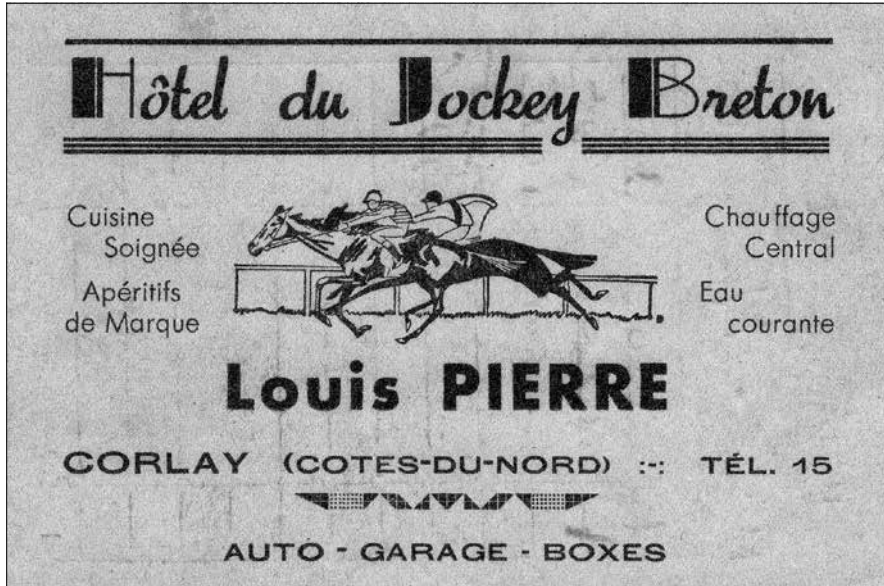


Fig. 19.
Hôtel du Jockey breton à Corlay (Côtes-d'Armor) entre les deux guerres. Le confort moderne marié à une cave de choix et une table de qualité, (coll. F. Thomas).

CONCLUSION

■ Qu'elle soit économique, formelle, sociale ou managériale, l'étude contemporaine de l'hôtel⁹⁹ est sans doute passionnante, mais comme nous avons essayé de le démontrer, elle risque de s'enliser de nouveau si elle demeure asservie à une histoire mal constituée du tourisme. Il semble donc temps d'envisager un renversement de perspectives que, précisément, et plus que toute autre, la question hôtelière a permis d'isoler.

À l'instar de l'histoire des mobilités ayant renouvelé l'étude des transports de l'âge industriel en redéfinissant la relation anthropologique entre l'homme, la machine et les impératifs de déplacements producteurs de changements culturels¹⁰⁰, une histoire contemporaine de l'hospitalité devient nécessaire. Entre l'étroite acception anglo-saxonne¹⁰¹ – pour le coup assez strictement hôtelière – et celle, très extensive, qu'en propose Alain Montandoni déclinant toutes les formes d'hospitalité en longue durée¹⁰², le champ peut paraître mal borné. En réalité, on voit bien que si l'hospitalité contemporaine s'est dépouillée de contenus moraux pour le recueil personnel de l'étranger ou du malade, elle ne peut être impersonnelle et publique dans sa totalité. Elle ne se réduit donc pas à un inventaire de services (ponctuels, organisés ou non), de bâtiments (dont l'hôtel) ou de lieux vus par le prisme des vacances¹⁰³ à travers le « regard du touriste ». Mais, en s'intéressant à l'économie générale de l'accueil, des ressources, des aménagements, des conflits et des arbitrages intégrant l'ensemble des acteurs économiques, culturels ou institutionnels des territoires interagissant entre eux pour un nombre très variable d'usagers¹⁰⁴, l'histoire de l'hospitalité permet de dépasser les limites identifiées précédemment¹⁰⁵. L'une de ses principales vertus est, non seulement, de pouvoir se glisser derrière le comptoir, mais aussi d'interroger – voire d'évaluer¹⁰⁶ – les mécanismes de réciprocités partant du dedans et plus uniquement du dehors.

Notes

1. Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour*, Pau, édit. JetD, 1988.
2. Gilles BERTRAND, *La culture du voyage : pratiques et discours de la Renaissance à l'aube du xx^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2004.
3. L'hôtel de France, puis de France et de Chateaubriand (Saint-Malo), abuse, dès les années 1830, de la résidence, pourtant brève, de l'écrivain.
4. Notamment les monographies, richement illustrées, des palaces.
5. Généalogie commode : Arthur S. WHITE, *Palaces of the People: a Social History of Commercial Hospitality*, New York, Taplinger, 1970.
6. Henri BERNARD, « Auberge », *La Grande Encyclopédie*, t. 4, Paris, Édition de la Grande Encyclopédie, 1896, p. 567. L'ouvrage de Francisque MICHEL et Édouard FOURNIER, *Histoire des hôtelleries, cabarets, hôtels garnis, restaurants et cafés*, Paris, 2 vol., 1851, est une simple compilation littéraire, muette pour la période contemporaine.
7. Jean-Marie GOULEMOT, *Le voyage en France*, Paris, Bouquins, 2 vol., 1998-1999; Michel BIDEAUX (dir.), *Européens en voyage, 1500-1800 : une anthologie*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2012.
8. Janine FAYARD et Claude LARQUÉ, « Géographie pittoresque des hôtels madrilènes en 1715 », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 3, 1967, p. 351-374.
9. Absence de travaux encore signalée par Robert H. WOODS, « Hospitality's History: Who Wrote What About When », *Cornell Hotel & Restaurant Administration Quarterly*, vol. 32, 1991/2, p. 89-96.
10. Sur les 72 articles publiés depuis 2009 dans les 17 livraisons du *Journal of Tourism History*, seules 2 contributions s'intéressent à cet objet. Même chose pour les 15 livraisons de *Hospitality & Sociology* (depuis 2011). Quant à l'*International Journal of Contemporary Hospitality Management*, publié depuis 1989, il n'a consacré qu'une livraison à l'histoire de l'hôtellerie.
11. *Cornell Hospitality Quarterly*, sans doute l'un des meilleurs lieux de réflexion sur l'hôtellerie contemporaine.
12. Première en Grande-Bretagne, la Scottish Hotel School de Glasgow ouvre seulement en 1944.
13. Julien BARNU, « Le tourisme en France : une mine d'or à l'abandon », *Annales des Mines – Réalités industrielles*, 2013/4, p. 26-30.
14. Bernard LARRIQUE, « Les débuts et déboires de l'organisation officielle du tourisme en France : l'expérience malheureuse de l'Office national du tourisme (1910-1935) », *Entreprises et histoire*, n° 47, 2007/2, p. 73-92.
15. Justin CRUMBAUGH, *Destination Dictatorship: the Spectacle of Spain's Tourist Boom and the Reinvention of Difference*, New York, State University of New York Press, 2010.
16. Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne, Éd. Payot, 2000; Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT (dir.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international, XIX^e-XX^e siècles*, Lausanne, Éd. Antipodes, 2011.
17. Le réveil politique américain est récent en la matière.
18. Hugues SERAPHIN, dans *L'Enseignement du tourisme en France et au Royaume-Uni : histoire, comparaisons analyses et perspectives*, Paris, Publibook, 2011, aborde surtout les formations courtes de type BTS.
19. Alain BOTTARO, « L'évolution de l'enseignement hôtelier. L'exemple niçois 1915-1950 », Actes du colloque de Nice « Tradition et grandeur de l'hôtellerie de luxe sur la Côte d'Azur », 30-31 mars 2012, *Recherches régionales*, t. 54, janv.-juil. 2013, n° 203 (en ligne). À titre indicatif, le groupe Vatel compte 30 écoles dans le monde avec 7 000 étudiants et a formé 35 000 cadres hôteliers en trente ans. Les États-Unis comptent 175 cursus universitaires à la fin des années 1990 [Clayton W. BARROWS, Tom POWERS, *Introduction to Management in the Hospitality Industry*, New York, Wiley, 1999, p. 10].

20. Claire ZALC, « Le petit commerce », in Michel PIGENET, Danielle TARTAKOWSKI (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 487-497.
21. Christian JAMOT, dans *Thermalisme et villes thermales en France*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1988, p. 187-210, constatait une tendance analogue pour la période 1968-1986.
22. « Panorama 2014 de l'hôtellerie en France », *Coach Omnium* (en ligne).
23. Paul SLATTERY, *The Economic Ascent of the Hotel Business*, Oxford, Goodfellow Publishers, 2^e éd., 2012, p. VII-VIII.
24. Les quatre départements administratifs et une partie de la Loire-Atlantique.
25. Insee, « Hôtels et fréquentation : comparaisons départementales » (chiffres au 1^{er} juillet 2014) : soit, pour la Bretagne administrative, 7,9 % des structures marchandes d'accueil (hors résidences secondaires) représentant 13,7 % des « lits marchands », mais 18 % de l'emploi salarié lié au tourisme (toutes formes d'hôtellerie comprise).
26. Pierre DEFERT, *Le tourisme dans le nord Finistère*, étude réalisée par les chambres de commerce et d'industrie de Brest et Morlaix, Brest, 1965, p. 104 sq.
27. Jacques CORTOT, *Croissance et développement de la petite hôtellerie en Languedoc-Roussillon : son rôle économique et social dans la montagne languedocienne*, thèse de III^e cycle, Économie du développement, Montpellier 1, 1978.
28. Claire LÉVY-VROELANT et Alain FAURE, *Une chambre en ville : hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Paris, Créaphis, 2007.
29. Problème voisin en Angleterre avec, en sus, la question du débit de boisson : Peter CLARK, *The English Alehouse: a Social History 1200-1830*, New York, Longman, 1983.
30. Service de chambre, nettoyage, changement des draps, mais aussi chauffage, eau chaude, meuble ou table secrétaire, téléphone.
31. John E. H. SHERRY, *The Laws of Innkeepers: For Hotels, Motels, Restaurants and Clubs*, Ithaca, Cornell University Press, 3^e éd., 1991, p. 17-25.
32. *Hôtels, relais, motels, restaurants, meublés de tourisme*, Paris, Journaux officiels, éd. mise à jour, 1971.
33. J. FERRÉ, *Le code de l'hôtelier*, Paris, Plon, 1889, p. 1-2. Beaucoup plus consistant : Adolphe LACAN, *Guide juridique et pratique de l'hôtelier et du voyageur*, Paris, Sirey, 1926.
34. Ils sont inclus dans les décomptes des comités régionaux du tourisme en établissements, lits, emplois.
35. L'arrêté du 14 février 1986 précisait que l'hôtel s'adressait à une « clientèle de passage ou à une clientèle qui effectue un séjour », et associait une éventualité de restauration.
36. Virginie JOURDAIN, *L'hôtellerie bruxelloise 1880-1940 : acteurs, structures et logiques spatiales d'un secteur multiforme*, thèse d'histoire contemporaine, sous la dir. de Serge Jaumain, université libre de Bruxelles, 2012, p. 50-54.
37. Louis ANDRÉ, « Hôtelier », *La Grande Encyclopédie*, Paris, Éd. de la Grande Encyclopédie, t. 20, 1894, p. 298.
38. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, t. 1, 1751, p. 865.
39. Thème ancien et récurrent : Jean-Louis PICHERIT, « L'hôtellerie, les hôteliers et hôtelières », *Le Moyen Âge*, t. CVIII, 2002/2, p. 301-332, montre, à partir du corpus littéraire, l'importance morale du dédommagement dû à l'hôte (même s'il offre le gîte gratuit) et la nécessaire méfiance pour se prévenir des abus.
40. En témoignent de nombreux articles du *Journal of Tourism History*.
41. Yvonne LE BRUN, « Les cafés, cabarets et auberges à Rennes de 1849 à 1871 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 85, 1978/4, p. 595-616.
42. Daniel ROCHE, *La Ville promise : mobilité et accueil à Paris, fin XVII^e-début XIX^e siècles*, Paris, Fayard, 2000, p. 120-165.
43. M^{me} Cradock mentionne 53 lieux de séjours, nuitées ou haltes lors de son voyage de Paris à Paris (en passant par les vallées du Rhône, de la Garonne, de la Loire). « Résidence

- hôtelière » (à Paris), location de villa (à Marseille), croisière imposant de dormir à bord (sur le Rhône et la Garonne), auberges, relais et hôtels se mêlent. Les relais sont en général modestes mais très bons, les auberges assez souvent, les hôtels rarement sauf s'ils sont récents et dans des villes secondaires (O. DELPHIN-BALLEYGUIER [dir.], *Journal de Mme Cradock : voyage en France [1783-1786]*, Paris, Didier, 1896).
44. Alain MONTANDON, « L'hospitalité selon un homme des Lumières : Hirschfeld », in *id.* (dir.), *L'hospitalité au XVIII^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses de l'université Blaise-Pascal, 2000, p. 216.
 45. À Dijon, on dénombre 8 hôtelleries de « premier rang » au XVIII^e siècle, 64 logis moyens et modestes, entre 18 et une quarantaine de cabarets logeant et un nombre important, mais indéterminé, de chambres garnies (Monique MICHAUX, « Dijon, ville de passage au XVIII^e siècle. Les hôtelleries : topographie et cartographie », résumé de diplôme d'études supérieures, université de Dijon, 1951, *Annales de Bourgogne*, 1952, p. 124-125).
 46. Jack SIMMONS, « Railways, Hotels, and Tourism in Great Britain 1839-1914 », *Journal of Contemporary History*, vol. 19, 1984/2, p. 201-222.
 47. Pour Bruxelles, voir Virginie JOURDAIN, *op. cit.*, note 36.
 48. Ainhoa URTASUN et Isabel GUTIÉRREZ, « Hotel location in tourism cities: Madrid 1936-1998 », *Annals of Tourism Research*, vol. 33, 2006/2, p. 382-402.
 49. Alphonse DAUDET, « Les deux auberges » [1868], *Les Lettres de mon moulin*, Paris, Hetzel, 1869.
 50. Denise MARTIN, « La grande rue de la Guillotière. Étude géographique d'une voie lyonnaise », *Revue de géographie* jointe au *Bulletin de la Société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise*, vol. 25, 1950/3, p. 169-214.
 51. Henri BERNARD, « Auberge », *La Grande Encyclopédie, op. cit.*, note 37, t. 4, 1887, p. 566-568.
 52. Jean-Daniel BLAVIGNAC, in *Histoire des enseignes d'hôtelleries, d'auberges et de cabarets*, Genève, Grosset et Trebouley, 1879, étudie ainsi 73 établissements sur environ 20 000 désignations de longue durée.
 53. Fabrice VIGIER, « Les structures hôtelières de deux villes du Centre-Ouest français sous l'Ancien Régime », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 118, 2011/1, p. 113-142. 190 enseignes ont été repérées de 1610 à 1789 pour Niort et Poitiers, avec un étiage aux environs de 50-60, un tassement fin XVIII^e siècle.
 54. Daniel ROCHE, *Les circulations dans l'Europe moderne, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, Pluriel, 2010, p. 519 *sq.*
 55. Outre la biographie de César Ritz, publiée par sa veuve, en 1948, signalons par ex. : Kenneth JAMES, *Auguste Escoffier & César Ritz : les rois de l'hôtellerie moderne*, Périgueux, Pilote 24 éd., 2009 (la version originale anglaise, de 2002, est centrée sur Escoffier), et Stanley TURKEL, *Great American Hoteliers. Pioneers in Hotel industry*, Bloomington, chez l'auteur, 2009 (comporte 16 utiles portraits dont ceux de Marriott, Statler, Hilton, Pullmann, etc.)
 56. Jean-Marc LESUR, *Les hôtels de Paris : de l'auberge au palace, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éd. Alphil, 2005.
 57. « Tradition et grandeur de l'hôtellerie de luxe sur la Côte d'Azur », *Recherches régionales*, t. 54, 2013, n^o 203.
 58. Jean MIÈGE, « La vie touristique en Savoie (suite et fin) », *Revue de géographie alpine*, t. 22, 1934/1 p. 24.
 59. Karen BOWIE, « De la gare du XIX^e siècle au lieu-mouvement : évolution ou rupture », *Annales de la recherche urbaine*, vol. 71, 1996, p. 17-24; Isaac JOSEPH (dir.), *Villes en gares*, Paris, Éd. de l'Aube, 1999.
 60. Andrew K. SANDOVAL-STRAUSZ, *Hotel: an American History*, New Haven, Yale University Press, 2008, p. 166-178.
 61. Michelle PERROT, « La chambre d'hôtel », in *id.*, *Histoires de chambres*, Paris, Le Seuil, 2009, p. 217-255.

62. Tom AVERMAETE et Anne MASSEY (dir.), *Hotel lobbies and lodging. The architecture of professional hospitality*, Londres/New York, Routledge, 2013. 6 très bons articles généraux sur le hall *sensu lato*, précédant 18 études de cas (hélas empruntées seulement à la très grande hôtellerie).
63. On lui doit notamment une *Encyclopédie de l'industrie hôtelière* en 5 vol. (1955-1958) et le « Que sais-je? » éponyme en 1962.
64. François ASCHER, Jean-Louis COHEN, Jean-Claude HAUVUY, *Luxe, habitat, confort : les références hôtelières*, rapport de recherche, laboratoire Théorie des mutations urbaines en pays développés, Institut français d'urbanisme, université de Paris VIII, déc. 1987, p. 275-318.
65. Nikolaus PEVSNER, « Hotels », in *id.*, *A History of Building Types*, Londres, Thames and Hudson, 1976, p. 169-192.
66. Kristin SEMMES, « Tourism and autarky are conceptually incompatible: international Tourism conferences in the Third Reich », in Eric G. E. ZUELOW (dir.), *Touring Beyond the Nation: a Transnational Approach to European Tourism in History*, Farnham, Ashgate, 2011, p. 195-213.
67. Pierre-Jean ROMAND, *L'invention du palace : l'exemple de la Riviera française*, thèse d'architecture, sous la dir. de Stéphane Hanriot, École nationale supérieure d'architecture de Marseille, 2011.
68. Cynthia G. FALK, « When Tourism is History: Travel and the Construction of the Past in Cooperstown, New York », *Buildings and landscapes*, vol. 19, 2012/2, p. 1-19.
69. John A. JAKLE, Keith A. SENILE, *The Gas Station in America*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1994 ; *id.*, *The Motel in America*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1998 ; *id.*, *Fast Food: Roadside Restaurants in the Automobile Age*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1999.
70. Dictionnaires d'Édouard CHARTON (1842, 1851, 1880, 1891) ou de Victor DOUBLET (1861).
71. Selon un sondage TNS Sofres de 2010 réalisé auprès de managers de cinq étoiles du monde entier, 5 des 10 meilleures écoles hôtelières sont suisses : en tête Lausanne, puis *ex aequo* Les Roches, Glion, Cornell (seule formation non européenne). Marbella (Les Roches), Preis (Vatel), La Haye, Oxford (Brookes University) viennent ensuite.
72. La chaire de droit hôtelier y est tenue par Adolphe Lacan, docteur en droit et avocat.
73. Claude RÉAL et P. GRATEROLLE, *L'industrie hôtelière*, Paris, G. Doin, 1929 ; Louis LEOSPO, *Cours théorique et pratique, traité d'industrie hôtelière*, Paris/Nice, Audran, 1918 ; Marcel GAUTIER, *L'hôtellerie : étude théorique et pratique*, Dalloz, 1931, (thèse de droit).
74. Yves COHEN, *Le siècle des chefs : une histoire transnationale du commandement et de l'autorité (1890-1940)*, Paris, Éd. Amsterdam, 2013.
75. Enjeu toujours actuel, notamment aux États-Unis avec une forte évaporation des cadres : Roy C. WOOD, Bob BROTHERTON, « Introduction », in *id.* (dir.), *The Sage Handbook of Hospitality Management*, Londres, Sage, 2008, p. 1-35.
76. Paule CHAMPAUD, « La route de Rennes à Nantes », *Norois*, 19, 1958, p. 267-285, conclut justement son étude par une typologie économique des hôtels.
77. C'est la thèse centrale de Paul SLATTERY, *The Economic Ascent of the Hotel Business*, *op. cit.*, note 23, qui distingue – plan du livre – sept cycles depuis 1750 avec, pour le xx^e siècle, des temporalités de 15, 20 ou 30 ans. L'auteur dirige une entreprise de conseil-lobbying (surtout pour les chaînes) : le propos ne manque pas d'intérêt.
78. Rex POPE, « A Consumer Service in Interwar Britain: the Hotel Trade, 1924-1938 », *The Business History Review*, vol. 74, 2000/4, p. 657-682 (sur les résultats de trois groupes hôteliers).
79. Alexandre TESSIER, « Hiérarchies et rémunérations au sein de la grande hôtellerie parisienne aux alentours de 1900, l'exemple du Grand hôtel », *Food & History*, vol. 11, 2013/2, p. 267-285.

80. Bronwyn HIGGS, « The Barmaid Problem in Britain (1880-1920) », written unpublished paper, 1991 (en ligne).
81. La crise de la domesticité affecte hôtels comme maisons privées : Lucy DELAP, *Knowing their Place: Domestic Service in Twentieth Century Britain*, Oxford, Oxford University press, 2011, p. 67-75 et 128-132.
82. Pascal GUIBERT, Gilles LAZUECH, Vincent TROGER, « Les femmes de chambre de l'hôtellerie de luxe ou le déclassé d'une élite invisible », *Formation emploi*, 3/2013, n° 123, p. 27-44.
83. John K. WALTON, « 'The tourism labour conundrum' extended: Historical perspectives on hospitality workers », *Hospitality & Society*, vol. 2, 2012/1, p. 49-75.
84. Jean-Christophe LEFEBVRE, *Histoire de l'hôtellerie : une approche économique*, Paris, Publibook, 2011, p. 293-308.
85. Pierre Defert, *Pour une politique du tourisme en France*, Paris, Les éd. ouvrières, 1960 ; Jean-Luc Michaud, *Les institutions du tourisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », 1995.
86. Irene FURLONG, *Irish Tourism: 1880-1980*, Dublin, Irish Academic Press, 2009, p. 115-117 (sur la propreté demandée par l'Irish Tourist Board). Christopher ENDY, *Cold War Holidays: American Tourism in France*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2004, p. 83-86, sous-estime l'impulsion de l'entre-deux-guerres.
87. « Histoire du travail dans l'hôtellerie et la restauration sur la Côte d'Azur au xx^e siècle », Actes du colloque de Nice, 29-30 mars 2007, *Recherches régionales*, t. 49, 2008/1, n° 189.
88. La série *Hôtels de tourisme. France* paraît en 1936-39, puis de manière discontinuée dans les années 1950 avant de se pérenniser à partir de la décennie suivante.
89. Argument suivi (et tenable pour les États-Unis) par Molly W. BERGER, *Hotel Dreams: Luxury, Technology, and Urban Ambition in America, 1829-1929*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2011, elle aussi confrontée au problème des limites d'établissements (p. 9) et qui mène une enquête convaincante à partir d'études successives de *fancy hotels* emblématiques.
90. Kevin A. JAMES, « [A] British Social Institution: The Visitors' Book and Hotel Culture in Victorian Britain and Ireland », *Journeys*, vol. 13, 2012/1, p. 42-69 (synthèse de l'intervention, non reproduite, au présent colloque).
91. David A. FYFE et Deryck W. HOLDSWORTH, « Signatures of Commerce in Small Town Hotel Guest Registers », *Social Science History*, vol. 33, 1/2009, p. 17-45.
92. Titre de la livraison de *Entreprises et histoire*, n° 66, 2012/1.
93. Françoise BAYARD, « Les commis voyageurs lyonnais au xviii^e siècle », *Entreprises et histoire*, n° 66, 2012/1, p. 62-78.
94. Roman ROSSFELD, « "Au service de Mercure" : réflexions sur une histoire économique et culturelle des commis voyageurs en Suisse, de 1890 à 1980 », *Entreprises et histoire*, 2012/1, n° 66, p. 194-211.
95. Michael FRENCH, « Commercial, careereers and cultures: travelling salesman in Britain, 1890s-1930s », *Economic History Review*, vol. 82, 2010/2, p. 352-377.
96. Timothy B. SPEARS, *100 Years on the Road: The Traveling Salesman in American Culture*, New Haven, Yale University Press, 1994, p. 173-185.
97. Alexandre FOURGEAUD, *Physiologie des voyageurs du commerce*, Paris, E. Dentu, 1860 ; le « Béjaune » (chap. I, p. 28 sq.) décrit par le menu l'intronisation, à l'hôtel, du nouveau venu dans la profession ; le chap. XII, avant la conclusion, est consacré au maître et à la maîtresse d'hôtel.
98. Michael FRENCH, « On the road: travelling salesman and the experience of mobility in Britain before 1939 », *Journal of Transport history*, vol. 31, 2005/2, p. 133-150 ; Arnaud BARTOLOMEI et Claire LEMERCIER, « Travelling salesmen as agents of modernity in France (18th to 20th centuries) », *Zeitschrift für Unternehmensgeschichte*, vol. 59, 2014/2, p. 135-153.
99. Que l'on peut justifier par l'introduction du mot *hotel* en Angleterre et aux États-Unis en 1760 et 1797 (John E. H. SHERRY, *The Laws of Innkeepers*, op. cit., note 31, p. 18).

100. Gijs J. MOM, « Inventer et établir l'histoire de la mobilité : aux origines d'un changement de paradigme », in Mathieu FLONNEAU, Vincent GUIGUENO (dir.), *De l'histoire des transport à l'histoire de la mobilité? : état des lieux, enjeux et perspectives de recherche*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 25-40. L'inflexion apportée à *Technology & Culture* ou la naissance de la revue *Mobilities* par ex. témoignent de cette évolution.
101. *Hospitality*, décliné en *hospitality management, training and education, industry* [voire *luxury hospitality*] tend à remplacer la formule britannique *hotel and catering* ; sur les débats, voir Roy C. WOOD, Bob BROTHERTON, « The Nature and Meanings of 'Hospitality' », in *id.* (dir.), *The Sage Handbook of Hospitality Management, op. cit.*, note 75, p. 37-73.
102. Cycle de colloques organisés à Clermont-Ferrand et culminant in Alain MONTANDON (dir.), *Le Livre de l'hospitalité, accueil de l'étranger dans l'histoire et les cultures*, Paris, Bayard, 2004, (somme de plus de 2000 pages).
103. Jean VIARD, *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, Paris, Éd. de l'Aube, 2000.
104. Substituer le « client » au « touriste » serait un pis-aller.
105. Andrei KOZOVOI, « The way to a man's heart: how the Soviet travel agency "Sputnik" struggled to feed Western tourists », *Journal of Tourism History*, vol. 6, 2014/1, p. 57-73.
106. Les enquêtes d'opinion (empiriques, réduites aux seuls clients marchands et donc discutables) sur l'accueil dans les stations balnéaires, par exemple, mériteraient d'être confrontées à la notion d'*hospitaleness* (que l'on pourrait traduire par « hospitalité »).